DELIBERATION N° 2009/12-03 - AVENANT N°1 AU MARCHE DE FOURNITURES DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AU FOYER DES PERSONNES AGEES

Rapporteur : Monsieur Joël LAMY

Le marché de fournitures de repas au Restaurant Scolaire de Ludres et au Foyer des Personnes Agées a été attribué à la Société Avenance Enseignement et Santé.

L'offre présentée par la Société Avenance Enseignement et Santé au moment de la consultation a notamment fixé des formules de révision des prix pour les frais fixes de ménage et de services, et pour les frais alimentaires (repas). Ces formules de révision sont basées sur l'évolution d'indices.

Or, un des indices a cessé d'être publié à la fin de l'année 2008 à savoir l'indice du salaire horaire de base de l'ensemble des ouvriers – services rendus aux entreprises (identifiant : 646790) publié par l'INSEE et servant à la révision des prix des frais de ménage et de services.
L'indice du coût horaire du travail révisé – tous salariés – hébergement et restauration (identifiant : 1565191) publié par l'INSEE pourrait le remplacer.

Pour appliquer ce nouvel indice et conformément aux dispositions du code des marchés publics, un avenant doit être signé avec le titulaire.

Le marché étant passé sous la forme d'un groupement de commandes, chaque membre du groupement c'est-à-dire la ville de Ludres et le Centre Communal d'Action Sociale doivent délibérer pour autoriser le Maire de la ville de Ludres en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, à signer toutes les pièces.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pourra décider d'autoriser le Maire de Ludres à signer cet avenant, lors de sa séance du 9 décembre 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la signature de l'avenant n°1 au marché de fournitures de repas au Restaurant Scolaire et au Foyer des Personnes Agées, avec la Société Avenance Enseignement et Santé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, de signer l'avenant n°1 au marché de fournitures de repas au Restaurant Scolaire et au Foyer des Personnes Agées pour le compte de la ville de Ludres et du Centre Communal d'Action Sociale.

Les crédits sont prévus au budget 2009 - Imputation 6042.